

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-420 du 16 Décembre 1994

portant nomination de Monsieur Noua AKAMBI, en qualité de Directeur du Contentieux et de l'Agence Judiciaire du Trésor.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Novembre 1994 ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Noua AKAMBI est nommé Directeur du Contentieux et de l'Agence Judiciaire du Trésor.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 16 Décembre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore

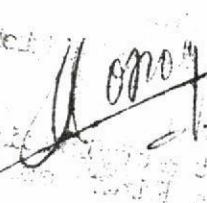
Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Ampliatioms : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES
17 SGG 4 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSM 2 UNB-ENA-EASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-